

## **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 2007-2008**

*L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick  
oeuvre à l'avancement des droits linguistiques dans la province du Nouveau-Brunswick*

### **RÉALISATIONS**

### **REPRÉSENTATIONS**

### **PROJETS**

### **DÉFIS**

Quelle belle année de réalisations et de projets et que dire des grands défis qui nous attendent pour la prochaine année. L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick est en pleine santé et l'équipe qui en fait partie est désireuse d'accomplir de grandes choses et est très dynamique et surtout fidèle aux objectifs de l'Association.

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises depuis la dernière assemblée générale annuelle.

Il me fait plaisir de vous présenter un résumé de nos réalisations et des projets en cours et de vous offrir quelques réflexions sur les défis qui nous attendent.

Toutefois, avant de m'entretenir sur les réalisations, les projets et les défis de l'AJEFNB, permettez-moi de vous annoncer une bonne nouvelle.

Il me fait extrêmement plaisir aujourd'hui de vous annoncer que le Conseil d'administration de l'AJEFNB a décidé à l'unanimité de nommer à titre de membre honoraire de l'Association, l'honorable Michel BASTARACHE.

Éminent juriste, universitaire, auteur prolifique ainsi qu'homme d'affaires, l'honorable Michel BASTARACHE est sans contredit un des grands personnages de la Francophonie canadienne. En le nommant membre honoraire de notre association, nous désirons lui dire merci pour toutes les contributions, les efforts et les réalisations effectuées à l'avancement des droits linguistiques dans la province du Nouveau-Brunswick.

Diplômé de l'Université de Moncton (BA 1967), de l'Université de Montréal (LL.L. 1970), de l'Université de Nice (D.E.S. droit public, 1972) et de l'Université d'Ottawa (LL.B. 1978), le juge BASTARACHE s'est vu décerner plusieurs doctorats honorifiques pendant une carrière qu'on ne pourrait qualifier que des plus remarquables : Université de Moncton (1998), Université de Dalhousie (1998), Université d'Ottawa (1998), Université Mount Allison (2001), Université du Manitoba (2005), Université St-Anne (2006), Université du Nouveau-Brunswick (2007) et Université de Montréal (2008). *Goodman Fellow* de l'Université de Toronto et reçu *fellow* de l'American College of Trial Lawyers, il a été récompensé à de nombreuses reprises pour sa contribution significative et son engagement envers les communautés francophones et acadiennes du Canada. Il a reçu, entre autres distinctions, l'Ordre des francophones d'Amérique décerné par le gouvernement du Québec (1981), la médaille du 125<sup>e</sup> anniversaire du Canada (1993), le titre de *Juriste de l'année* décerné par l'AJEFNB (1993), le Prix Boréal décerné par la

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (1995), la médaille de Commandeur de l'Ordre de la Pléiade (1999) et la médaille d'Officier de la Légion d'honneur décernée par le gouvernement de la République française (2003).

De 1997 jusqu'à sa retraite en juin dernier, le juge BASTARACHE a siégé à la Cour suprême du Canada où il a rendu des décisions sur une vaste gamme de sujets de même que sur un grand nombre de causes reliées à l'application de la *Charte*. Il a également été juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick de 1995 à 1997.

Depuis sa retraite de la Cour suprême du Canada, l'honorable Michel BASTARACHE agit à titre d'avocat-conseil chez Heenan Blaikie à leur bureau d'Ottawa dans les domaines suivants : droit administratif et constitutionnel, appel et révision judiciaire, litige civil et commercial, assurances, affaires autochtones, droit du travail et de l'emploi, éducation, droits de la personne et litige fiscal.

L'AJEFNB est très fière de le compter comme membre honoraire.

À titre d'information, l'AJEFNB compte deux autres membres honoraires : Monsieur le juge Bernard JEAN et Monsieur le juge Guy RICHARD.

## LES RÉALISATIONS

### 1. Recrutement

Année record - Le recrutement a toujours été un grand défi pour moi et lorsque j'ai accepté la présidence de l'AJEFNB je me suis promis que nous atteindrions encore des records de recrutement. Une association est forte lorsqu'elle affiche un taux d'adhésion exceptionnel. Je suis très fière de vous annoncer que nous avons atteint encore cette année un taux d'adhésion record: 277 membres!

Cette réalisation est due à une équipe exceptionnelle. Je dois remercier les représentants de régions qui ont également atteint, dans leur région respective, des résultats exceptionnels cette année. Je prends la peine de les nommer et je les remercie tous pour l'effort donné au recrutement:

- M<sup>e</sup> Florian ARSENAULT représentant la région Chaleur;
- M<sup>e</sup> Danielle BASTARACHE représentant la région Fundy;
- M<sup>e</sup> Glen GALLANT représentant la région de Fredericton;
- M<sup>e</sup> Guylaine GODIN représentant la région de la Péninsule acadienne;
- M<sup>e</sup> Tina LAGACÉ-RIVARD représentant la région Victoria-Carleton;
- M<sup>e</sup> Larry LANDRY représentant la région de Restigouche;
- M<sup>e</sup> Louis PLOURDE représentant la région du Madawaska;
- M<sup>e</sup> Maurice C. RICHARD représentant la région Westmorland, et
- M<sup>e</sup> Mark ROBERE représentant la région Miramichi-Kent.

Je désire faire une mention tout à fait spéciale à la représentante du corps étudiant, Solange BUISSÉ, qui a obtenu encore cette année un taux d'adhésion étudiant exemplaire. Je mentionne également de façon particulière le représentant du corps professoral, M<sup>e</sup> Pierre FOUCHER, qui a battu le record de tous les temps en ce qui concerne le taux d'adhésion des professeurs. Bravo !

Sachez que l'AJEFNB possède le plus grand nombre de membres par rapport à sa population.

## **2. Séminaire sur le droit linguistique**

Cette année, l'AJEFNB a organisé un Séminaire sur le droit linguistique. Cinquante personnes ont participé au séminaire qui a eu lieu à l'Université du Nouveau-Brunswick. Le séminaire était une session de perfectionnement permettant d'acquérir et de mettre à jour les connaissances en matière de droits et obligations linguistiques tant à l'échelle fédérale que provinciale.

Un invité de taille, le juge John GOMERY, a accepté de prononcer la conférence d'ouverture. Nous avons également une brochette de formateurs tout aussi chevronnés les uns que les autres dans le domaine des droits linguistiques. Nous comptons parmi nos conférenciers, M<sup>es</sup> Michel DOUCET, Serge ROUSSELLE, Michel CARRIER, Pierre FOUCHER, Louise AUCOIN, Christian MICHAUD, John TOWNSEND, Mark POWER et François BOILEAU.

Je désire remercier les organisateurs du séminaire et plus particulièrement, M<sup>e</sup> Annie FOULEM-HACHÉ, Denise SURETTE et Philippe MORIN.

## **3. Site Web**

Malgré quelques petits pépins qui restent à régler, le nouveau site Web de l'AJEFNB est fonctionnel depuis le mois de juin. Il comporte plusieurs nouveautés, notamment la page d'accueil avec ses actualités, ainsi que la section réservée aux membres.

## **4. Plan de communication**

Le plan de communication a débuté en 2005. Il fut étalé sur une période de trois (3) ans. Ce projet de sensibilisation a été mené par l'AJEFNB, de concert avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL), les autres associations de juristes d'expression française du Canada et le ministère de la Justice Canada. L'objectif de la campagne était non seulement de promouvoir l'accès à la justice dans la langue officielle de son choix, mais également d'encourager les acteurs du système juridique d'afficher leur bilinguisme.

Ce plan de communication fut réalisé à l'aide de notre marque de point de service identifiant que le service est disponible dans les deux langues officielles. L'AJEFNB a également élaboré un dépliant informatif bilingue portant sur l'accès à la justice dans la langue officielle de son choix. La marque de point de service et les dépliants ont été diffusés à travers la province.

De plus, des pochettes informatives contenant des dépliants, des fiches et un CD-Rom ont été créées et distribuées dans les écoles secondaires, afin d'inciter les élèves à considérer une carrière dans un domaine relié au droit. La diffusion de cette pochette est continue. Nous avons reçu de la rétroaction positive des divers intervenants qui ont apprécié le concept.

## **Relations médiatiques**

Le volet « relations médiatiques » du Plan de communication visait à exploiter les médias comme médium de promotion du droit linguistique. Le thème était : « l'Accès à la justice - une assise essentielle au

maintien de notre collectivité». L'AJEFNB a retenu les services de Philippe MORIN pour coordonner ce projet et de Nicholas LEBLANC, pour effectuer des tâches administratives. Nous les remercions pour le beau travail effectué.

Cinq textes portant sur l'accès à la justice en français furent publiés dans le quotidien francophone *L'Acadie Nouvelle* :

- 1) le 17 octobre 2007 : « Accès à la justice en français; élément essentiel au maintien de notre collectivité »;
- 2) le 14 novembre 2007 : « La *Charte canadienne des droits et libertés* et les droits linguistiques »;
- 3) le 12 décembre 2007 : « Le concept de l'offre active de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. »;
- 4) le 22 janvier 2008 : « Lire le droit dans sa langue », et
- 5) le 20 février 2008 : « Le droit d'être informés de nos droits linguistiques »

Trois lettres d'opinion furent également publiées dans le même journal :

- 1) le 9 novembre 2007 : « Le droit d'être informés de nos droits linguistiques »;
- 2) le 20 décembre 2007 : « L'importance de traduire les décisions », et
- 3) le 9 février 2008 : « Le manque de services en français à l'Hôpital de Saint-Jean ».

Deux capsules radiophoniques furent diffusées par les radios communautaires de la province sur une période de trois semaines à raison de quatre fois par jour. Cette initiative a permis à l'AJEFNB d'établir un partenariat intéressant avec l'Association des radios communautaires du Nouveau-Brunswick (ARCANB).

Les publications et capsules radiophoniques émanant du Plan de communication ont rehaussé la visibilité de l'AJEFNB auprès des justiciables.

### **Promotion de l'offre active aux points de service**

Ce volet du Plan de communication visait à assurer et à promouvoir l'offre active de services en français dans les différents points de services juridiques gouvernementaux (salles d'attente dans les cours, etc.) afin que les justiciables francophones reçoivent l'information demandée dans leur langue.

En général le Plan de communication fut bénéfique à l'AJEFNB car nous avons pu créer du matériel promotionnel que nous n'avions pas auparavant. Ce matériel, produit à large échelle, nous sera grandement utile dans le futur. Nous avons maintenant une marque de point de service et il est à souhaiter que cette dernière soit de plus en plus visible et reconnue.

### **5. Camp d'été en droit 2008**

Depuis 2003, l'AJEFNB, en collaboration avec les ministères de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et de la Justice Canada, organise un camp d'été en droit. Jusqu'à cette année le camp s'adressait uniquement aux jeunes de niveau secondaire. Cette année, l'AJEFNB a été en mesure, pour la première fois, d'offrir deux camps :

- un pour les élèves du secondaire (Camp secondaire) et
- un pour les élèves de l'intermédiaire (Camp primaire).

### **Camp secondaire *À la découverte de nos droits***

Le module de ce camp était un appel portant sur les droits linguistiques. Le camp secondaire s'est déroulé du 6 au 11 juillet 2008 et douze (12) élèves (7 filles et 5 garçons y ont participé). L'une des participantes venait de la Saskatchewan. À cet effet, depuis 2006, les organisateurs invitent la participation de quelques jeunes provenant des provinces canadiennes desservies par une association de juristes d'expression française (AJEF). Notons que ce camp s'est bien déroulé.

### **Camp primaire *L'éco-citoyen en devenir***

Le camp primaire a été tenu pour la première fois cette année. Quatorze élèves (10 filles et 4 garçons) âgés de 11 à 13 ans ont participé au camp qui s'est déroulé du 29 juin au 4 juillet 2008. Ce camp a été une expérience des plus agréables. Leur soif d'apprendre sur le processus d'adoption de loi était présente tout au long du camp. Toutes les activités ont été grandement appréciées des participants, notamment la visite à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Plusieurs, tant les parents que les participants, nous ont chaudement remerciés pour cette belle expérience. En somme le camp primaire fut un succès sur toute la ligne.

Je désire remercier tous les moniteurs et animateurs qui ont participé au camps primaire et secondaire : Annie FOULEM-HACHÉ, Philippe MORIN, Jean-Daniel COMEAU, Mélanie ARSENEAU, Christina CHIASSON et Kim BREAU.

### **6. Le bulletin d'information *Le Bref***

Le Bref a été publié quatre fois pendant l'année 2007-2008 et a été diffusé gratuitement aux membres et amis de l'Association. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a choisi les membres suivants pour la rubrique *Profil d'un membre* : les juges Michel BASTARACHE, Zoël DIONNE, Jean-Paul OUELLETTE ainsi que la nouvelle présidente de l'Association.

Un gros merci à madame Denise SURETTE et à M<sup>e</sup> Larry LANDRY pour leur contribution au bulletin depuis plusieurs années.

### **LES REPRÉSENTATIONS DE L'AJEFNB**

De novembre 2007 à novembre 2008, l'AJEFNB a été représentée dans différents forums. Voici un tableau des activités principales :

<b>Date</b>	<b>Activités</b>	<b>Lieu</b>	<b>Représentant</b>
Novembre 2007	Réunion du sous-comité consultatif –Accès à la justice dans les deux langues officielles et réunion de la FAJEFCL	Ottawa	Anik BOSSÉ

Février 2008	Audiences de la Cour fédérale (concernant le PCJ)	Fredericton	Annie FOULEM-HACHÉ
Mars 2008	Séminaire sur le droit linguistique	Fredericton	Anik BOSSÉ
Avril 2008	Réunion de la FAJEFCL	Toronto	Anik BOSSÉ
Juin 2008	Barreau du Nouveau-Brunswick Banquet d'admission	Fredericton	Anik BOSSÉ
Juin 2008	Forum de concertation	Moncton	Anik BOSSÉ Annie FOULEM-HACHÉ
Août 2008	Congrès national de l'Association du Barreau canadien Réunion de la FAJEFCL	Québec	Anik BOSSÉ
Août 2008	Kiosque de la FAJEFCL à la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien	Québec	Annie FOULEM-HACHÉ
Septembre 2008	Consultation du ministère de la Justice Canada sur la <i>Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents</i>	Moncton	Julie EMOND-MCCARTHY
Septembre 2008	Consultations : Sommet de la francophonie à Québec	Moncton	Annie FOULEM-HACHÉ Sacha D. MORISSET
Octobre 2008	Activité de recrutement Étudiants de la Faculté de droit	Moncton	Stéphanie LUCE Denis ROY Nicholas LEBLANC Annie FOULEM-HACHÉ

## LES PROJETS

### 1. Règles de procédure annotées; édition 2009-2010

Après plusieurs demandes provenant de nos membres pour une édition à jour, je suis extrêmement heureuse de vous annoncer que le financement pour ce projet fut approuvé et que les démarches sont déjà entreprises pour produire la nouvelle édition de cet ouvrage. Il est à noter qu'une grande partie des fonds proviennent des recettes de vente de l'édition 2005.

## 2. Droit des aînés

L'AJEFNB veut développer un guide qui permettrait aux aînés francophones de la province du Nouveau-Brunswick de mieux connaître leurs droits. Les demandes de financement ont été envoyées et nous attendons des réponses. L'Association francophones des aînés et aînées du Nouveau-Brunswick appuie ce projet.

## 3. Initiative de formation en justice

Il s'agit d'un nouvel investissement de 20,0 millions de dollars répartis sur cinq ans, visant la formation d'intervenants bilingues dans le domaine de la justice. L'approche sera bâtie sur les axes suivants : le perfectionnement des auxiliaires de justice qui travaillent déjà au sein du système, le développement d'un programme d'étude destiné aux étudiants bilingues qui souhaitent faire carrière dans le système de justice, une stratégie de recrutement et le développement d'outils appuyant la formation.

## LES DÉFIS

L'Association s'intéresse vivement au dossier de la **publication des jugements** et continuera en 2008-2009 à suivre ce dossier de très près. Pendant la prochaine année, le comité des services juridiques de l'Association se penchera davantage sur les démarches qui devront être entreprises pour faire avancer cet important dossier.

L'AJEFNB appuie la poursuite déposée par le comité *Égalité santé en français du N.-B.* qui conteste la légalité de la réforme du ministre Murphy dans le domaine de la santé. En 2008-2009 le **dossier de la santé** retiendra toute notre attention.

**En conclusion**, je désire vous remercier pour votre présence à l'assemblée générale annuelle. L'AJEFNB doit son statut par rapport aux droits linguistiques dans la province du Nouveau-Brunswick à ses membres toujours fidèles et solidaires à la cause, aux membres de son conseil d'administration qui travaillent avec acharnement pour accroître l'exercice de la pratique du droit en français et pour concrétiser et faciliter l'accès en français aux tribunaux néo-brunswickois.

Je tiens à remercier très sincèrement le président sortant, M<sup>e</sup> Sacha MORISSET qui m'a donné l'opportunité, lors de mon mandat en tant que vice-présidente, d'assister à plusieurs rencontres et activités de la FAJEFCL, ce qui m'a permis de me familiariser avec les projets et les enjeux, et ce, tant au niveau de l'AJEFNB que de la Fédération. Je le remercie également pour le support, les interventions et l'aide fournis tout au long de l'année 2007-2008.

Je désire également remercier sincèrement la vice-présidente, M<sup>e</sup> Stéphanie LUCE, la trésorière, M<sup>e</sup> Julie EMOND-MCCARTHY et M<sup>e</sup> Sacha MORISSET de m'avoir représentée lors des événements auxquels je ne pouvais pas assister. À quelques reprises, la distance Edmundston/Moncton représentait une impossibilité pour moi et ils ont toujours accepté, sans hésitation, de me venir en aide.

L'AJEFNB ne serait pas ce qu'elle est sans le travail et le dévouement de son personnel. L'équipe est composée de l'adjointe administrative, Denise SURETTE et de la directrice générale, M<sup>e</sup> Annie FOULEM-HACHÉ. À vous deux, je désire vous donner toute ma gratitude pour votre dévouement à l'Association. Sachez que votre professionnalisme, votre disponibilité et votre transparence assure à l'Association une

base solide pour piloter les projets et pour mener à bien les objectifs de notre association.

L'année 2007-2008 fut pour moi une année mémorable et j'en remercie les membres, le Conseil d'administration et le personnel.

Évidemment, je ne peux conclure sans vous inviter tous à adhérer à l'AJEFNB. Je désire dépasser mon record de recrutement de cette année de 277 membres. Le cap des 300 membres est possible, aidez- moi à le réaliser !

La présidente de l'AJEFNB,

Anik Bossé